



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 94790

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation des associations de chantiers internationaux de jeunes agréées par son ministère. La coordination d'associations de chantiers qui mobilisent chaque année 12 000 bénévoles et volontaires est très soucieuse des moyens dont les services régionaux des affaires sanitaires et sociales disposeront pour soutenir les chantiers de jeunes bénévoles en 2006. Ces soutiens financiers qui contribuent à appuyer des projets à vocation sociale, à accueillir des jeunes en difficulté ou en situation d'exclusion. Ils sont le centre de liens sociaux forts et établissent des partenariats avec d'autres structures éducatives ou sociales. Les expériences riches vécues par ces jeunes vont dans le sens d'une motivation nouvelle pour s'impliquer sur des projets de société. Les DRASS, DRAC et DRJS sont les premières à reconnaître la pertinence des chantiers de jeunes et il serait dommageable que les services régionaux des affaires sanitaires et sociales ne disposent plus des moyens nécessaires pour soutenir l'ensemble des missions. Aussi elle lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour répondre à l'appel de la coordination d'association de chantiers en terme de maintien du soutien financier à son action.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94790

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5089